

convenablement traités. J'appuierai le bill quand les ouvriers canadiens toucheront des salaires convenables.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je n'ai pas permis une discussion de cette nature et je ne permettrai pas à l'honorable député de continuer sur ce ton. Je le prie de bien vouloir s'en tenir au principe dont s'inspire la mesure dont la Chambre est saisie.

M. ARGUE: Je cherche à m'en tenir au bill, mais, quand on dépense de l'argent, peu importe l'objet de la dépense, les résultats ne se feront pas sentir à Ottawa seulement. Nous le savons tous. Toute la nation s'en ressentira. Tant que je ne serai pas convaincu qu'on fait davantage pour améliorer la situation de tous les Canadiens, qu'ils habitent Ottawa ou non, qu'ils se rendent à Ottawa un jour ou n'y viennent jamais, je ne pourrai pas appuyer le bill.

M. REID: Quatre-vingt-seize millions de dollars pour la Saskatchewan.

M. F. E. LENNARD (Wentworth): Monsieur l'Orateur, avant de dire quelques mots au sujet de cette mesure, je tiens à préciser que j'approuve de tout cœur le projet d'embellissement de la zone fédérale. Je suis toutefois enclin à partager l'avis de l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) qui voudrait que nousussions quel emploi on fera de ces crédits. C'est-à-dire qu'on devrait nous dire quelle partie du plan on compte réaliser tout d'abord. A mon sens, nous n'aurions pas dû entreprendre l'étude de ce projet de loi sans avoir d'abord en mains le rapport de l'urbaniste Jacques Greber. Nous devrions savoir si le plan prévoit l'enlèvement immédiat des voies ferrées qui traversent la ville ainsi que les bâtiments temporaires. Nous devrions avoir une idée de ce qui va se faire d'ici quelques années. Va-t-on transformer les édifices de l'Est et de l'Ouest? Se propose-t-on de désencombrer la circulation véhiculaire dans ce qu'on appelle l'Infernale demi-acre, le square de la Confédération? Il en a déjà été question ce soir et je crois qu'on a blâmé l'administration municipale de l'état de choses existant à cet endroit. Mais je crois savoir que le conseil municipal n'a pas eu grand chose à dire dans la préparation du square de la Confédération; nous aurions tort de le blâmer des embouteillages qui s'y produisent. Pour moi, le problème relève de l'administration fédérale et devrait être réglé par les autorités fédérales.

M. REID: La situation y est en tout cas déplorable.

M. LENNARD: Oui, vraiment déplorable.  
[M. Argue.]

L'hon. M. FOURNIER: Elle aurait pu être pire.

M. LENNARD: Un point toutefois que je ne saurais approuver, c'est qu'on y ait aménagé le monument à nos Morts. Je crois qu'il nous faudrait en effet améliorer la zone fédérale mais, comme le disait ce soir un de mes préopinants, que les municipalités et les provinces érigent leurs propres monuments aux Morts. Et si la commission veut me permettre un petit conseil, ce serait de raser cette hideuse masse de brique rouge, l'édifice Victoria, en face du palais du Parlement.

L'hon. M. FOURNIER: Le bill n'a rien à voir avec la construction de cet immeuble. La commission ne s'intéresse pas à la construction de ces immeubles, qui relève du ministère des Travaux publics.

L'hon. M. MACKENZIE: Voulez-vous démolir l'immeuble Daly?

M. LENNARD: Enfin, monsieur l'Orateur, puisqu'il s'agit d'un monument à nos soldats, comment se propose-t-on de rappeler leurs exploits? Par l'érection d'un cénotaphe ou la construction d'un hôpital?

L'hon. M. FOURNIER: Je ne le sais pas. Je suis d'avis qu'il faudrait d'abord élever un immeuble destiné aux anciens combattants.

M. LENNARD: Après la construction d'immeubles que l'on tient pour plus importants, j'espère qu'on songera à fonder un musée national.

M. G. R. PEARKES (Nanaimo): Il y a quelques jours, j'ai protesté contre le bruit qui s'élevait Place de la Confédération et qui m'irritait ainsi que les autres honorables députés. J'ai dit alors que je n'appuierais aucun projet de loi tendant à accorder des sommes à la Commission du district fédéral. J'ignore si ma menace a intimidé le Gouvernement, mais je saisis l'occasion de remercier le ministre des Travaux publics (M. Fournier), s'il y a lieu, les autorités municipales et les directeurs de la société de tramways d'avoir modifié le programme de travail de façon à ne pas déranger les honorables députés entre minuit et trois heures du matin. Parce que je ne suis pas rancunier, je laisserai de côté cet incident en me prononçant sur la mesure.

L'hon. M. MACKENZIE: Je rappelle à mon honorable ami que nous l'entendons toujours avec plaisir.

M. T. V. GRANT (Kings, I. P.-E.): En qualité de député senior de la province qui est probablement la plus belle du Canada, (c'est la modestie qui m'inspire cette atténuation), je veux exposer un principe, un